

## **SNUDI-FO 53**

*Syndicat majoritaire des écoles publiques en Mayenne*

**Union  
Départementale des syndicats **FORCE OUVRIERE** de la Mayenne**

**Bourse du Travail**  
**UD-FO 53**  
**6 rue Souchu**  
**Servinière**  
**53000 Laval**

Tél. : **06.52.32.30.45**

@ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

*A Laval, le 10 décembre 2025*

Le secrétaire départemental

Aux maires du département de la Mayenne, des communes disposant au moins d'une Ecole Publique

**Objet : Carte scolaire**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne, défend l'école publique en milieu rural. À ce titre, nous nous opposons aux fermetures de classes imposées sous couvert de l'évolution démographique et nous soutenons l'ensemble des demandes d'ouverture formulées avec les enseignants du département.

À l'approche des élections municipales, les opérations de carte scolaire revêtent une sensibilité particulière. Le SNUDI-FO 53 vous rappelle que ces opérations sont strictement encadrées : aucune décision ne peut être prise hors du cadre officiel des instances (CSA, CDEN), et aucune décision de fusion ou regroupement ne peut être prise sans la délibération du conseil municipal.

Par ailleurs, si le gouvernement prévoit dans son budget 2026 la suppression de 1891 postes dans les écoles, ce budget n'a, à ce jour, pas été adopté, et encore moins les répartitions académiques et départementales. Pour mémoire, les 470 suppressions de postes en 2024 avaient entraîné 7 fermetures de classes et 2 fermetures d'écoles dans le département. En France, il y a eu 5000 suppressions de classes en 2024.

Depuis la convention ruralité de 2017\*, les intentions du ministère en matière de regroupements et de fusions d'écoles sont claires, et ce sont les communes rurales qui en subissent les premières conséquences. Cette année encore, la pression sur les petites communes s'intensifie.

Depuis plusieurs mois, les autorités administratives locales de l'Éducation nationale, et notamment notre directeur académique, Fabien Audy, s'emploient à anticiper de nombreuses fermetures de classes et d'écoles, en encourageant regroupements de sites et fusions d'écoles.

Pour justifier ces projets, le directeur académique s'appuie sur un protocole d'accord signé entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Association des maires de France (AMF). Ce protocole, disponible publiquement, associe les maires aux procédures de fermetures de classes et participe à une territorialisation accrue de l'école publique.

Jusqu'ici, les maires étaient conviés à des réunions avec le directeur académique, les IEN ou la préfecture, sans réelle possibilité de concertation, mais avec toutefois une discussion respectueuse des prérogatives de chacun. Le protocole modifie profondément cette dynamique : le directeur académique anticipe ainsi largement la prochaine carte scolaire en organisant des réunions avec l'ensemble des maires du département, en s'appuyant sur les intercommunalités et les communes nouvelles, susceptibles de priver les maires de leurs compétences scolaires.

\*Depuis 2017, près de 150 fermetures de classes ont été prononcées en Mayenne dans les écoles Publiques.

[Le protocole est disponible ici](#)

Comme pour la convention ruralité impulsée par l'ancien directeur académique, Monsieur Waleckx, l'objectif est donc clair : « *anticiper les fermetures de classes en associant étroitement les maires aux travaux préparatoires de la carte scolaire* ». C'est dans cet esprit que, depuis plusieurs mois, les IEN sillonnent le département, invoquant baisse démographique ou plus-value pédagogique, et cela sans concertation avec les enseignants.

Les propos tenus par certains représentants de l'Éducation nationale peuvent surprendre : les petites écoles rurales seraient aujourd'hui présentées comme « *dangereuses* » pour les enfants ou problématiques pour les conditions de travail des enseignants. Ces arguments sont totalement fallacieux.

On comprend qu'il faut prouver coûte que coûte que l'école communale ne peut plus remplir sa mission. Elle devrait donc disparaître. Par ailleurs, sachez que l'objectif non déclaré est purement économique : au final c'est la récupération de postes qui est visée, contre l'intérêt de nos élèves.

Chacun aura compris qu'il s'agit de ligoter un peu plus les maires et les soumettre à ce qui ressemblera à un chantage permanent : ou bien ils accepteront les propositions de regroupement/fusion et participeront à la destruction de leur école communale ou... on leur imposera les mesures de toutes façons décidées à l'avance. C'est ce que nos responsables administratifs nomment la « *co-construction* » !

Depuis longtemps, de nombreux élus, en particulier les maires, se mobilisent pour défendre l'école publique de leur commune, aux côtés des parents d'élèves et des personnels. Le SNUDI-FO 53 a toujours été à leurs côtés. A l'instar de la défense de l'hôpital public, c'est cette unité entre usagers, élus et personnels qui a permis, ces dernières années, de faire échec à de nombreuses fermetures pourtant inscrites à l'ordre du jour des CSA. Ce fut le cas pour le RPI de Saint-Georges-sur-Erve et Assé-le-Bérenger, où des fermetures avaient été annoncées aux élus et aux parents par l'IEN, en contradiction avec les textes réglementaires et les règles élémentaires démocratiques. La mobilisation des familles avec le SNUDI-FO, a conduit le directeur académique à reculer.

Le SNUDI-FO 53 demeure profondément attaché au maintien d'une école publique de proximité, garantissant l'égalité d'accès à l'instruction sur tout le territoire, et mettra tout en œuvre pour la défense de ces écoles.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger, vous informer des dispositions réglementaires en vigueur, et vous accompagner. Avec les enseignants que nous représentons, nous resterons à vos côtés et aux côtés des familles pour défendre l'école publique laïque dans vos communes.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations républicaines.

Stève Gaudin, secrétaire départemental

